



RÈGLEMENT DE COMPÉTITION SPORTIVE

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 2^e DIVISION

1 - DEFINITION

Le championnat de France individuel 2^e division et les épreuves de qualification décentralisées constituent la filière de sélection au haut niveau.

Il permet de décerner les titres de champion de France des compétiteurs hors équipe de France. Il détermine le classement du 33^e au 64^e combattant par catégorie de poids au niveau national.

2 - SEXE : Féminin et Masculin

3 - ANNEES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITE : Française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

– Ceinture verte minimum.

– Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.

– Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)

– Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6 - PARTICIPANTS ET ENGAGEMENTS

Seuls sont autorisés à participer les combattants qui ne sont pas classés en 1^{re} division.

Un athlète qui a changé de division (descente) pourra combattre dès parution de la liste officielle dans sa nouvelle division après le championnat de France individuel 1^{re} division.

Les combattants descendants de la 1^{re} division à la 2^e division combattront directement au niveau des 1/2 finales du championnat de France senior. Ceux-ci seront engagés sous la responsabilité du club des combattants.

NOTA : les cinq premiers (6 combattants) de chaque catégorie seront classés en 1^{re} division la saison suivante.

7 - CATEGORIES DE POIDS

Pas de surpassement de poids possible.

Féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; – 78 kg ; + 78 kg

Masculins : – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; – 100 kg ; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins : 5 minutes

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPETITION ET ENGAGEMENTS

Tableaux à double repêchage – « Coach » autorisé

11 - EPREUVES DE SELECTION

Départementale sur engagement

Régionale sur sélection départementale*

1/2 finale sur sélection régionale*

Nationale sur sélection à partir des 1/2 finales

* voir tableau des quotas

12 - RELATION GRADES CHAMPIONNATS

La relation grades championnats est appliquée.

RÈGLEMENT DE COMPÉTITION SPORTIVE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS 2^e DIVISION

1 - DEFINITION

Le championnat de France 2^e division permet aux clubs de se confronter. L'équipe n'est pas constituée de toutes les catégories de poids officielles pour permettre la participation au plus grand nombre de clubs. L'échelon des 1/2 finales n'est pas organisé comme dans les compétitions individuelles pour permettre à toutes les ligues d'être représentées lors des championnats nationaux.

2 - SEXE : Féminin et Masculin

3 - ANNEES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITE : Française, 1 étranger autorisé par équipe telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6 - PARTICIPANTS

Les clubs classés 1^{re} division par équipes de clubs (8 premiers clubs sélectionnés en 1^{re} division par équipes pour le championnat de la saison suivante) ne peuvent participer. Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer au niveau régional. Les équipes sont composées de 3 combattants minimum. Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle une liste de 3 ou 5 combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club). Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure. Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

7 - CATEGORIES DE POIDS

Masculins : – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg **Féminins :** – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg
Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

La victoire ne peut être accordée que s'il y a au minimum un yuko d'écart. Dans le cas où cette condition n'est pas remplie, l'arbitre annonce « Hikiwake » (match nul). Une équipe incomplète se verra pénalisée de 10 points par forfait. En cas d'égalité de victoires et de points, les équipes devront pour se départager :

1) s'il n'y a pas eu de match nul se rencontrer de nouveau avec la même composition. En cas de nouvelle égalité une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

2) s'il y a eu un ou plusieurs matchs nuls : les combattants ayant fait match nul devront se rencontrer à nouveau. En cas de nouvelle égalité, une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

Remarque : Lors du tirage au sort d'une catégorie de poids :

- en cas de forfait de l'un des deux combattants, le combattant présent sera déclaré vainqueur.
- en cas de forfait des deux combattants, une nouvelle catégorie de poids sera tirée au sort.

En cas de hansoku make direct (faute grave), le combattant sanctionné ne pourra reprendre la compétition, mais il pourra être remplacé pour les tours suivants.

9 - TEMPS DU COMBAT Féminines et Masculins : 5 minutes

10 - FORMULES DE COMPETITION

Tableaux à double repêchage. « Coach » autorisé

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - EPREUVES DE SELECTION

Départementale	sur engagement
Régionale	sur sélection départementale ou engagement
1/2 finale	non
Nationale	sur sélection régionale + les équipes non classées lors du Championnat de France 1 ^{re} Division de la même saison. Voir tableau des quotas (en équipes pas de bonus).

12 - PRINCIPES D'ÉLOIGNEMENT

- les 2 finalistes de l'année précédente,
- les 8 équipes issues de la 1^{re} division de manière aléatoire